

DÉSIGNATION DES SERVICES.	PREVISIONS des RECETTES et DES DÉPENSES.	TOTAL PAR CHAPITRE.
<i>Ministère des travaux publics.</i>		
Art. 47. Remboursement des droits de pilotage à l'administration néerlandaise.	25,000 »	
Art. 48. Remboursement à la ville d'Ostende de la moitié du droit de passage aux écluses (arrêté royal du 10 juin 1822).	6,000 »	
<i>Ministère de l'intérieur.</i>		
Art. 49. Pensions payées par les élèves de l'institut agricole de l'Etat.	50,000 »	
Art. 50. Pensions payées par les élèves de l'école de médecine vétérinaire de l'Etat	35,000 »	
Art. 51. Produit du Jardin Botanique.	1,000 »	
		79,903,000 »
CHAPITRE III.		
FONDS SPÉCIAUX RATTACHÉS AUX FONDS DES TIERS ET DONT IL N'EST DISPOSÉ QU'EN VERTU D'ORDONNANCES VISÉES PAR LA COUR DES COMPTES.		
Art. 52. Subsidés offerts pour construction de routes (loi du 10 mars 1838)	100,000 »	
Art. 53. Subsidés divers pour travaux d'utilité publique.	1,000,000 »	
Art. 54. Cautionnements des entrepreneurs défallants.	10,000 »	
Art. 55. Prix de médicaments provenant de la pharmacie centrale de l'armée et fournis à d'autres départements	50,000 »	
Art. 56. Fonds spécial des établissements régis par le département de la guerre.	20,000 »	
Art. 57. Remboursements de prêts aux provinces et aux communes pour construction et ameublement de maisons d'écoles (loi du 14 août 1873).	100,000 »	
		1,260,000 »
Total du budget des recettes et des dépenses pour ordre.	fr.	273,069,000 »

335. — 21 DÉCEMBRE 1876. — LOI
contenant le budget des voies et moyens
pour l'exercice 1877 (1). (Monit. du 23 décembre 1876.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Les impôts directs et indirects existant au 31 décembre 1876, en principal et centimes additionnels ordinaires et extraordinaires au profit de l'État, ainsi que la taxe des barrières non supprimées, seront recouvrés, pendant l'année 1877, d'après les lois et les tarifs qui en règlent l'assiette et la perception.

Art. 2. D'après les dispositions qui pré-

cèdent, le budget des recettes de l'État, pour l'exercice 1877, est évalué à la somme de deux cent cinquante-deux millions deux cent quarante-cinq mille sept cent soixante francs (fr. 252,245,760), et les recettes spéciales, provenant des ventes de biens domaniaux, autorisées par les lois des 8 mai 1861, 4 juin 1866, 25 mars 1872 et 1^{er} juin 1874, à la somme de trois millions quatre cent mille francs (fr. 3,400,000).

Art. 3. La présente loi sera obligatoire le 1^{er} janvier 1877.

Promulguons, etc.

(Contre-signée par le ministre des finances, M. J. MALOU.)

(1) CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Session de 1875-1876.

Documents parlementaires. — Note préliminaire et texte du projet de loi. Séance du 22 février 1876, p. 265-267.

Session de 1876-1877.

Documents parlementaires. — Amendements du gouvernement, p. 8-9. — Rapport. Séance du 6 décembre 1876, p. 40-43.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 12 décembre 1876, p. 138-141.

SÉNAT.

Session de 1876-1877.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 18 décembre 1876, p. 3.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 19 décembre 1876, p. 12-13.

Budget des voies et moyens pour l'exercice 1877.

Administrations.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	MONTANT des prévisions des recettes de l'Etat pour l'exercice 1877.	TOTAL.
	IMPOTS.		
	<i>Foncier.</i>	21,533,000	
	<i>Personnel.</i>		
	Principal.	12,926,000	
	15 centimes additionnels	1,939,000	
	Frais d'expertise	35,000	14,900,000
	<i>Patentes.</i>		
	Principal.	5,250,000	
	20 centimes additionnels	1,050,000	6,500,000
	<i>Redevances sur les mines.</i>		
	Principal 800,000		
	25 centimes additionnels 200,000		1,000,000
	<i>Douanes.</i>		
	Droits d'entrée. (1)	17,600,000	17,600,000
	<i>Accises.</i>		
	Vins étrangers (2)	2,937,500	
	Eaux-de-vie indigènes (3)	15,600,000	
	Bières et vinaigres. (4)	10,567,500	52,110,000
	Sucres de canne et de betterave (5)	3,120,000	143,543,000
	Glucoses et autres sucres non cristallisables.	65,000	
	<i>Recettes diverses.</i>		
	Frais d'essai des matières d'or et d'argent		45,000
	Recettes extraordinaires et accidentelles, loyers de bâtiments, droits de magasin des en- trepôts de l'Etat et rétributions du chef des extraits du cadastre, etc.		90,000
	<i>Droits, additionnels et amendes.</i>		
	Enregistrement (principal et 30 cent. addit.)	23,500,000	
	Grefe. (id. 50 id.)	370,000	
	Hypothèques (id. 25 id.)	4,500,000	
	Successions. (id. 50 id.)	13,900,000	
	Droit de mutation en ligne directe (principal et 30 centimes additionnels)	2,570,000	
	Droit dû par les époux survivants (principal et 30 centimes additionnels).	270,000	50,943,000
	Timbre.	5,250,000	
	Naturalisations.	5,000	
	Amendes en matière d'impôts	500,000	
	Amendes de condamnations en matières diverses	480,000	

(1) Déduction faite de 75 p. c. de la recette probable sur les cafés, soit 2,250,000 fr.; de 35 p. c. du produit des droits d'entrée sur les bières et vinaigres venant de l'étranger, soit 105,000 fr.; de 35 p. c. du produit des mêmes droits sur les eaux-de-vie, soit 539,000 fr., et de 35 p. c. du produit des mêmes droits sur les sucres raffinés, soit 490,000 francs; ensemble une somme de 3,440,000 fr., attribuée au fonds communal créé par la loi du 18 juillet 1860.

(2) Déduction faite de 35 p. c. du produit probable, soit 4,592,500 francs.

(3) Id. id. 2,400,000 —

(4) Id. id. 5,582,500 —

(5) Id. id. 4,680,000 —

Administrations.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	MONTANT des prévisions des recettes de l'Etat pour l'exercice 1876.		TOTAL.
<i>Enregistrement et domaines. (Suite.)</i>	PÉAGES.			
	Domaines.			
	Rivières et canaux	1,800,000	1,800,000	
	Chemin de fer.	85,000,000		
	Télégraphes électriques.	2,400,000	87,400,000	
	Postes.			
<i>Trav. publics.</i>	Taxe des correspondances en général.	5,251,000		
	Droits sur les articles d'argent.	177,000	5,581,400	
	Emoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842.	153,400	(1)	95,981,400
<i>Marine . . .</i>	Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres.	"	1,200,000	
	CAPITAUX ET REVENUS.			
<i>Enregistrement et domaines.</i>	Domaines (valeurs capitales)	600,000		
	Forêts	800,000		
	Dépandances des chemins de fer	140,000		
	Etablissements et services régis par l'Etat : . .	180,000	3,000,000	
	Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires	450,000		
	Revenus des domaines	830,000		
<i>Trav. publics.</i>	Abonnements au <i>Moniteur</i> , etc., perçus par l'administration des postes.	"	60,000	
<i>Prisons.</i>	Produits divers des prisons (pistoies, cantines, vente de vieux effets).	"	90,000	
	Produits de l'emploi des fonds de cautionne- ments et de consignations.	1,800,000		9,927,000
	Produits des actes des commissariats mari- times.	100,000		
	Produits des droits de chancellerie	7,000		
	Produits des droits de pilotage.	1,500,000		
	Produits des droits de fanal.	500,000		
	Produits de la régie du <i>Moniteur</i> (arrêté royal du 21 juin 1868)	40,000		
<i>Trésorerie générale, etc.</i>	Produit des écoles de réforme.	180,000		
	Part réservée à l'Etat, par les lois des 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale	2,100,000	6,777,000	
	Produit du placement des fonds disponibles du trésor	500,000		
	Bonification d'un quart pour cent, par semestre, sur l'excédant de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale. (Art. 1 ^{er} , n° 4. — Loi du 20 mai 1872.)	230,000		

(1) Déduction faite de 44 p. c., soit 5,878,600 fr., part attribuée au fonds communal créé par la loi du 18 juillet 1860.

Administrations.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	MONTANT des prévisions des recettes de l'Etat pour l'exercice 1876.	TOTAL
	REMBOURSEMENTS.		
<i>Contributions directes, etc.</i>	Frais de perception des centimes provinciaux et communaux.	275,000	
	Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes.	53,000	330,000
<i>Enregistrement et domaines.</i>	Reliquats des comptes arrêtés par la cour des comptes. — Déficit des comptables.	5,000	
	Recouvrements d'avances faites par les divers départements.	580,000	585,000
<i>Prisons.</i>	Recouvrements d'avances faites par le ministère de la justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières.	267,000	
	Abonnement des provinces pour réparations et entretien des maisons d'arrêt et de justice, achat et entretien de leur mobilier.	21,000	288,000
	Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes.	25,000	1,794,360
	Recettes diverses et accidentelles.	250,000	
	Abonnement des provinces, des communes et des particuliers pour le service des ponts et chaussées.	76,000	
	Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce.	1,360	
<i>Trésorerie générale, etc.</i>	Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances.	9,000	
	Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement du département des travaux publics, à titre de remboursement de frais d'administration.	9,000	591,560
	Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances.	1,000	
	Recette du chef d'ordonnances prescrites.	15,000	
	Prélèvement sur le fonds de la caisse tontinière de la milice, à titre de remboursement d'avances.	30,000	
	Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de la trésorerie.	175,000	
	Ressources spéciales ou extraordinaires.		
	1 ^o Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles.	100,000	
	2 ^o Prix de vente des terrains à bâtir de l'école vétérinaire de l'Etat à Cureghem.	500,000	3,400,000
	3 ^o Prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression des places fortes.	3,400,000	
			Total fr. 252,243,760